



TABLEAU DE GARANTIE H - RESPONSABILITE CIVILE PROPRIETAIRE DE CHIEN DE CHASSE

La garantie est étendue à la Responsabilité Civile que l'Assuré peut encourir en raison d'accidents causés par les chiens de chasse lui appartenant et dont sont victimes les tiers. Sont compris dans l'assurance, les accidents (y compris le cas de rage) survenant dans tous les lieux publics et privés, et ce même si les chiens sont errants. Par extension, en cas de morsures, la Compagnie garantit le remboursement des honoraires demandés par le vétérinaire pour l'examen du chien assuré dans la limite du tarif d'usage.

MODALITES D'APPLICATION

Cette garantie est accordée pour les cas où ce risque ne serait pas couvert par le contrat vie privée de l'assuré. La garantie est subordonnée à la communication du numéro de tatouage et du nom du chien

MONTANTS ASSURES PAR ANNEE D'ASSURANCE

DOMMAGES CORPORELS : 6 200 000 EUR

DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS : 460 000 EUR

Outre les exclusions communes prévues aux conditions générales, ne sont pas garantis les dommages causés par tout chien des 1^{ère} et 2^{ème} catégories mentionnées à l'article L211-12 du Code rural.